



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 25 mai 2022

Calamités agricoles - Gel 2021 Pertes de récolte sur raisin de cuve IGP Aveyron Ouverture de la procédure de demande d'indemnisation

Le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA) a reconnu le caractère de calamités agricoles aux dommages subis par les agriculteurs de l'Aveyron à la suite du Gel 2021 (4 au 8 avril 2021).

Cette reconnaissance concerne des pertes de récolte sur « raisins de cuve Vignes IGP Aveyron » sur une zone sinistrée qui couvre **7 communes de la zone de production** dans le département situées hors des zones des aires AOC Marcillac, AOC Entraygues Le Fel, AOC d'Estaing :

- **Bor et Bar,**
- **Martiel,**
- **Cransac,**
- **Aubin,**
- **Montézic,**
- **Conques en Rouergue,**
- **Najac.**

1 – Mise à disposition des formulaires de demande d'aide

Vous pouvez obtenir l'imprimé de demande d'indemnisation pour pertes de récolte sur raisin de cuve et sa notice par téléchargement sur le site de la préfecture de l'Aveyron dans la rubrique : **Etat en Aveyron / Agriculture et Forêt / Formulaires et notices d'information / Gel 2021 - Pertes de récolte sur « raisin de cuve » Vigne IGP** ou sur simple appel téléphonique à la Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron au n° 05 65 73 50 00.

Contacts presse Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr



2 - Dépôt des formulaires

Les formulaires de demande d'indemnisation pour pertes de récoltes sur « raisins de cuve » vignes IGP Aveyron, accompagnés des pièces nécessaires demandées au dossier, seront à transmettre à la :

Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron (DDT12) –

9, rue de Bruxelles – Bourran – BP3370 –

12033 RODEZ CEDEX 9

au plus tard pour le **jeudi 30 juin 2021**.

Aucun accueil physique ne sera organisé. Pour tout renseignement complémentaire concernant cette mesure, vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires au 05.65.73.50.00.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30

Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

   @Prefet12